



Procédure d'accueil des personnes en situation de handicap

Notre organisme est engagé dans une démarche d'accessibilité des formations.

1. Identification des besoins

Avant l'entrée en formation, chaque participant est invité, s'il le souhaite, à signaler toute situation de handicap ou toute difficulté susceptible d'avoir un impact sur son parcours de formation.

2. Analyse de la situation

Un échange confidentiel est organisé avec le référent handicap afin d'identifier les besoins de compensation et les adaptations envisageables. Avec l'accord du participant, des partenaires spécialisés (notamment le conseiller Ressource Handicap Formation de l'Agefiph ou tout autre acteur compétent) peuvent être sollicités.

3. Élaboration des adaptations

Lorsque cela est nécessaire, un plan individualisé d'accueil et d'accompagnement est défini. Celui-ci peut prévoir, selon les besoins :

- des adaptations pédagogiques ;
- des aménagements matériels ou organisationnels ;
- des modalités d'évaluation adaptées ;
- la mobilisation de ressources ou partenaires spécialisés.

Si la situation le justifie, une **concertation pluripartenariale** peut être organisée avec l'accord du bénéficiaire afin de définir les compensations les plus adaptées.

4. Suivi tout au long de la formation

Les aménagements mis en place sont suivis et peuvent être ajustés en cours de parcours afin de garantir les meilleures conditions d'apprentissage.

Pour toute question relative à l'accessibilité de nos formations, vous pouvez contacter notre référent handicap à l'adresse suivante : **ngoubkine@humanumest.fr**